



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Genetique

Question écrite n° 11072

Texte de la question

M. Jean-Pierre Calvel attire l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur les problemes inherents aux manipulations genetiques. Il ne peut que se feliciter des recentes discussions au Senat sur la bioethique et de la consecration de la primaute de la personne humaine face aux progres de la science ainsi que de l'adoption d'un cadre rigoureux en la matiere. Il lui demande si la legislation en la matiere, en vigueur dans notre pays, s'inclut dans une politique communautaire europeenne, voire internationale, coherente, car en effet, de quelle portee pourraient se prevaloir ces textes si, dans un pays frontalier ou non, tout etait permis ?

Texte de la réponse

Les travaux legislatifs actuels de la France dans le domaine de l'ethique biomedicale s'inscrivent dans un vaste debat public national, dont les echanges parlementaires recents montrent la richesse, mais aussi dans un contexte europeen et international, egalemeent preoccupé par ces questions. La France est en effet un des membres du Comite directeur pour la bioethique (CDBI) charge depuis 1985, au sein du Conseil de l'Europe, de mener les travaux dans le domaine de l'ethique biomedicale. Ce comite directeur elabore actuellement un projet de convention-cadre destine a enoncer les principes generaux et les regles pour la protection de l'etre humain dans le contexte de developpement de la biologie et de la medecine qui est le notre. La France a soutenu de maniere active ce projet de convention des son origine. Si actuellement les legislations de nos voisins ne sont pas identiques a la notre parce qu'elles sont aussi le reflet d'une histoire et d'une culture differente, la convention-cadre apparait comme la reference autour de laquelle les legislations des 32 Etats membres du Conseil de l'Europe evolueront a l'avenir. Par ailleurs, a l'echelle internationale, la France est partie prenante dans la condition recente du comite international de bioethique au sein de l'Unesco. Le bureau de ce comite, dont la France assure la presidence, a tenu sa premiere session en janvier dernier a Paris. Ce comite international a pour tache « d'apprécier les bouleversements culturels a l'oeuvre dans le monde sous l'effet de la revolution genetique ». Ainsi l'un de ses buts est de travailler au contenu et a la forme d'un instrument international pour la protection du genome humain. Actuellement il s'efforce de recenser l'ensemble des principes en vigueur tant dans les instruments juridiques internationaux et les decisions des cours internationales que dans le droit interne, principes qui pourraient servir de base a l'elaboration d'une convention internationale.

Données clés

Auteur : [M. Calvel Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11072

Rubrique : Bioethique

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 702

Réponse publiée le : 9 mai 1994, page 2378